

DEPARTEMENT
Du NORD

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE de PECQUENCOURT

ARRONDISSEMENT
De DOUAI

EXTRAIT du REGISTRE
Des
DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION
du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

OBJET

Délibération N°10
Modification du tableau
des emplois

L'An Deux Mille Vingt.

Le 2 Juillet 2020 à 17 H 15.

Le Centre Communal d'Action Sociale de PECQUENCOURT, dûment
convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la Présidence de Monsieur Joël PIERRACHE.

PRESENTS :

Messieurs : PIERRACHE Joël – OUAZZI Omar – BELHADRI Youssef –
VANANDREWELT Rémy – LASSON Jean- Marie - PACIOCCO Gilles.

Absent : Monsieur STALLONE Estienne.

Mesdames : MAZAGRAN Rosanna Lilia – GRODZKI Agnès – ALFANO Marie-Joëlle -
KOMIN Pascale – FROMONT Fabienne – CORREAU Marie-Thérèse – BROUTIN
Françoise – GAUTRON Marie-Paule – MARCZEWSKI Christiane – VANANDREWELT
Thérèse.

Le Président rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

a) Emploi auxiliaire puériculture :

Dans le cadre du bon fonctionnement des services et aux fins d'avancements de grade plusieurs agents, Monsieur le Président propose au Conseil d'administration la création au tableau des effectifs de l'emploi suivant :

Un emploi d'auxiliaire de puériculture principale de 1ere classe à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 septembre 2020.

Filière et grade	Catégorie	Ancien Effectif budgétaire	Nouvel Effectif budgétaire	Durée hebdomadaire
Medico-sociale				
Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	C	0	1	35H

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration :

- d'accepter la création du poste comme mentionné ci-dessus.
- de modifier le tableau des effectifs à compter du 01 septembre 2020.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans cet emploi seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

b) Emploi Assistant Educatif 1^{ère} et 2^{ème} classe :

Monsieur le Président informe l'assemblée délibérante que dans le cadre de la réorganisation d'une partie des services du centre social, il y a lieu de recruter un ou une responsable Adultes/Familles/Séniors qui aura pour mission d'assurer la coordination de l'ensemble des actions collectives ou individuelles des services relevant du champ de la famille, des séniors et de la parentalité, en cohérence avec le projet social, l'action collective famille (A.C.F.), ainsi que l'action en direction des bénéficiaires du RSA.

A cet effet, le maire demande au conseil d'administration de bien vouloir créer les emplois suivant en prévision de ce futur recrutement :

- un emploi d'assistant socio éducatif de 2^{ème} classe ;
- un emploi d'assistant socio éducatif de 1^{ère} classe ;

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 septembre 2020.

Filière et grade	Catégorie	Ancien Effectif budgétaire	Nouvel Effectif budgétaire	Durée hebdomadaire
Medico-sociale				
Assistant socio éducatif de 2 ^{ème} classe	C	1	2	35H
Assistant socio éducatif de 1 ^{ère} classe	C	0	1	35H

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration :

- d'accepter la création du poste comme mentionné ci-dessus
- de modifier le tableau des effectifs à compter du **01 septembre 2020.**

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans cet emploi seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

Envoyé en préfecture le 07/07/2020

Reçu en préfecture le 07/07/2020

Affiché le

SLOW

ID : 059-265904565-20200702-DELIB020720_10-DE

**La Commission Administrative,
Après délibération,
A l'UNANIMITE des voix**

ACCEPTÉ : la création du poste comme mentionné ci-dessus.

ACCEPTÉ : de modifier le tableau des effectifs à compter du **1^{er} septembre 2020**.

DIT : que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Délibération rendue exécutoire par dépôt
Et publication en Sous Préfecture
Joël PIERRACHE

Fait en séance les jours mois et an susdits,
Pour copie conforme
Joël PIERRACHE

